
[Imprimer](#)

PRESSE : Jean-Baptiste Djebbari annonce plusieurs mesures en faveur du report modal et du transport fluvial

Image

Le Mardi 1 mars 2022

En visite à Arles ce jour, Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué chargé des Transports, a annoncé deux nouveaux programmes de Certificats d'économies d'énergie (CEE) en faveur du report modal et du transport fluvial et la fin des surcoûts de manutention pour le transport fluvial dans les terminaux portuaires du Havre et de Fos-Marseille pour l'ensemble des flux conteneurs acheminés par l'armateur CMA-CGM.

Source de croissance verte, le fluvial permet de transporter des volumes considérables générant jusqu'à cinq fois moins d'émissions de CO₂, d'oxyde d'azote ou de particules que le transport routier. En plus d'être un mode de transport avec un faible impact carbone, il se révèle être sûr avec un taux d'accidentologie faible et sans nuisance permettant un transport de marchandise au plus près des centres villes.

En ce sens, le Gouvernement a doté Voies Navigables de France de moyens financiers importants et inédits dans le cadre du contrat d'objectif et de performance signé le 30 avril 2021, avec notamment 3 milliards d'euros consacrés aux infrastructures fluviales.

D'autre part, dans une volonté de faciliter le report fluvial a été créé un établissement portuaire unique de la vallée de la Seine HAROPA. Une volonté qui se matérialise également à travers le projet de création d'une infrastructure intégrée sur l'axe Marseille-Lyon, annoncé par le Président de la République le 2 septembre 2021, afin de constituer un grand port fluvio-maritime raccordé aux grands corridors européens. Ainsi, afin de conforter le positionnement stratégique du port de Marseille, Jean-Baptiste Djebbari a déclaré qu'une **nouvelle étape de concertation à propos du projet de contournement Sud de Lyon (CFAL Sud) sera prochainement organisée.**

Le Ministre en charge des Transports a également annoncé le **lancement de deux nouveaux programmes de Certificats d'économies d'énergie (CEE)** en faveur du report modal et du transport fluvial à hauteur de près de 50 millions d'euros, en complément des opérations déjà éligibles aux CEE comme l'acquisition d'une barge neuve pour le transport de marchandises, d'un automoteur fluvial neuf ou de wagons d'autoroute ferroviaire. L'enjeu : créer un volume d'affaires suffisant pour rendre ces filières compétitives, par rapport à la route.

Les deux programmes en question sont :

- APPEL d'air, (7M€), dont l'objectif est de stimuler l'adoption de l'intelligence artificielle dans le secteur de la logistique et favoriser **la mise en open data des données des acteurs du secteur** (horaires, trajets des marchandises,...)
- REMOVE (38M€), dont l'objectif est de développer le report modal des marchandises de la route vers le fluvial, le maritime et le ferroviaire via des **actions de sensibilisation, des aides au rodage**, mais aussi l'écolabel des flux logistiques et portuaires qui valorise l'ensemble des chaînes logistiques vertueuses **qui utilisent les ports français.**

Enfin, Jean-Baptiste Djebbari a annoncé **la fin au 1er avril 2022 des surcoûts de manutention pour le transport fluvial dans les terminaux portuaires du Havre et de Fos-Marseille pour l'ensemble des flux conteneurs acheminés par l'armateur CMA-CGM**. Cette action, qui fait suite à une mission conduite par le préfet Philizot, s'inspire du système mis en place il y a quelques années sur le port de Dunkerque qui demeurera. Les acteurs du fluvial disposent ainsi de **conditions économiques substantiellement améliorées** dont ils sont invités à se saisir en renforçant les services offerts et leur **régularité**. Un suivi de cette initiative sera effectué par l'observatoire de la performance portuaire.